

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 JUILLET 2010**

LE SIX JUILLET DEUX MILLE DIX à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil de la Communauté de Communes Luberon Durance Verdon, dûment convoqué par lettres individuelles, en date du 30 juin, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA, à la salle des Fêtes à Manosque, dont les portes étaient restées ouvertes au public.

Présents :

Pascal ANTIQ, Paul AUDAN, Gérard AURRIC, André BARLATIER, Jean-Philippe BARTOLOTTA, André BAYEUX, Francis BERARD, Frédéric BERARD, Vincent BERGIER, Clotilde BERKI, Jean-Luc BICKEL, Jacques BRES, Gérard BURLE, Guy BURLE, Maryse CABRILLAC, Gilles CARTIER, Michèle CHAPON, Claude CHEILAN, Pierre-Yves COUSPEYRE, Françoise CUBAUD, Bernard DIGUET, Jacques FAURE remplacé par Guy VEYS, Pierre FISCHER, Vincent FONTAN-TESSAUR, Jean-Pierre FRANCOIS, Claude GASQUET, Daniel GIUPPONI, Marcel GOSSA, Gérard GUILLOT, Marie-Odile HERMENIER, Jean-Luc HINDRYCKX, Bernard JEANMET-PERALTA, Robert LAURENTI, Bernard MAGNAN, Françoise MARQUE, Bruno MARTIN, Georges MARTINO, Christian MATHERON, Joël MORIN, Gérard MORRA remplacé par Séverine MANUEL, Chantal NERVI, Marie-Thérèse NOE, Jean-Jacques OULION, Gilbert PELEGRIN, Jean-Christophe PETRIGNY, Christiane PHILIBERT-BREZUN, Laurent POITEVIN, Aldo RAPONI, Jocelyne RENOUX, Denis ROUSSEAU, Frédéric RUFO remplacé par Dominique DE VIVIES, Jacques SAINT GERMAIN, Christian SOUBIE remplacé par René MIOLLAN, Jean-Luc ZERBONE.

Absents excusés :

Michèle BARRIERES, Jean-Albert BONDIL, Bruno BRACCHI, Pierre CHOMAT, Jean-Denis DAUMAS, Julie LESCOFFIER, Sylvie LINDENMEYER, André LOZANO, Marion MAGNAN, Chantal MARTRICE, Mirjam REINHARD, Hervé SULTANIAN, Laurent TERRASSON.

Secrétaire de séance : Bruno MARTIN

Le Président ouvre la séance du conseil communautaire.

01-07-10 – ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA CCLDV, COMMUNE DE VALENSOLE

Monsieur MORIN expose :

Il est rappelé que la Communauté de Communes "Lubéron Durance Verdon" est compétente en matière :

- de développement économique, notamment pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire (anciennes zones d'activités et leur future extension, nouvelles zones d'activités inscrites dans les documents d'urbanisme).
- d'aménagement de l'espace communautaire, notamment pour l'acquisition et la constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Parmi ces zones de développement d'intérêt communautaire, le secteur NAe réservé, au plan d'occupation des sols de la commune de VALENSOLE, aux activités industrielles, artisanales ou commerciales.

Dans le cadre de sa politique de développement économique et pour répondre aux besoins des entreprises et favoriser la création d'emplois, la C.C.L.D.V aurait l'opportunité d'acquérir, dans ce secteur NAe, un ensemble de terrains d'environ 15 hectares d'un seul tenant, libre de toute location ou occupation, et exempt de servitude préexistante.

La CCLDV pourrait ainsi acquérir la maîtrise foncière de la quasi-totalité utilisable de cette zone NAe.

Il s'agit des parcelles de terre - actuellement à usage agricole - ci-après désignées.

Section G numéro :	Lieudit	Surface	vendeurs
966	La Teissonière	700 m ²	SOCIETE CIVILE DU DOMAINE DE LA GRANDE FUSTE
2213	idem	71353 m ²	Idem
976	id	3820 m ²	SCI DU DOMAINE DE LA TUILIERE
977	id	4135 m ²	id
978	id	4035 m ²	id
2200	id	3609 m ²	id
2203 en partie	id	65 924 m ² , à détacher de cette parcelle, d'une superficie totale de 67 679 m ² (document d'arpentage en cours)	id
2205	L'île du chat	55 m ²	id

Soit un ensemble d'une superficie totale d'environ **153 631 m²**.

Considérant l'intérêt d'une telle acquisition par la CCLDV, en vue de contribuer au développement économique de son territoire, de répondre aux besoins des entreprises et de favoriser la création d'emplois ;

Considérant également l'intérêt de répondre immédiatement à la demande de la société l'Occitane, pour accompagner son développement sur le territoire communautaire et permettre la création de nombreux emplois;

Vu l'avis de l'autorité compétente de l'État;

**OUÏ CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

A L'unanimité,

- **DÉCIDE** l'acquisition des terrains ci-dessus décrits, pour les motifs ci-dessus exposés et selon diverses conditions et modalités dont, pour les principales, celles suivantes :

. prix de vente de ces terrains, libres de toute location ou occupation et exempts de servitude conventionnelle constituée précédemment, de 13,50 € par m², soit environ **deux millions soixante quatorze mille dix huit euros et cinquante cents** - 2 074 018, 50 € - conformément à l'avis de France domaine; dont 972 715,50 euros revenant à la SCI "La Grande Fuste" et 1 101 303,00 euros revenant à la SCI "Domaine de la Tuilière" ; étant précisé que les crédits sont inscrits au budget ;

. il sera en outre, prévu dans le compromis de vente préalable, à intervenir entre la CCLDV et les SCI vendeurs:

- diverses conditions suspensives, dans l'intérêt de la CCLDV acquéreur,

- la constitution de servitudes et des conditions particulières, pour garantir, à l'avenir, une bonne utilisation, tant des terrains acquis que des parcelles restant appartenir aux deux SCI vendeurs;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis de vente correspondant, et l'acte authentique le réitérant, après réalisation de toutes les conditions suspensives;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'acquisition de ces terrains pour les motifs ci-dessus exposés ; dans ce cadre, de l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires, notamment l'acte d'engagement à souscrire auprès de la Région, relatif à cette demande de subvention.

02-07-10 – CESSION DE TERRAINS PAR LA CCLDV, COMMUNE DE VALENSOLE, AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ L'OCCITANE
--

Monsieur MORIN expose :

Il est rappelé que par une précédente délibération, adoptée lors de cette même séance, le conseil communautaire a décidé d'acquérir, sous certaines conditions, un ensemble de terrains d'un seul tenant, d'une superficie totale de 153 631 m², situés sur la commune de Valensole et cadastrés :

Section G N°	Lieudit	Surface
966	La Teissonière	7 00 m ²
2213	idem	71353 m ²
976	id	3820 m ²
977	id	4135 m ²
978	id	4035 m ²
2200	id	3609 m ²
2203 en partie	id	65 924 m ² , à détacher de cette parcelle, d'une superficie totale de 67 679 m ²
2205	L'île du chat	55 m ²

Considérant la demande de la société L'OCCITANE d'acquérir un terrain pour y installer une plateforme de stockage et logistique;

Considérant l'intérêt de répondre à cette demande, pour accompagner le développement de cette entreprise sur le territoire communautaire et permettre la création de nombreux emplois;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 05-06-10, en date du 16 juin 2010, autorisant la signature d'une convention cadre de partenariat avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Alpes de Haute Provence pour l'octroi d'une aide financière à cette société, en complément de la prime à l'aménagement du territoire;

Vu l'avis de l'autorité compétente de l'État;

**OUI CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

A L'unanimité,

- **DECIDE**, dès que la CCLDV sera propriétaire des parcelles concernées, la vente au profit de la société anonyme l'OCCITANE d'une partie des terrains ainsi acquis, pour les motifs ci-dessus exposés, selon diverses conditions et modalités dont, pour les principales, celles suivantes :
- . le terrain concerné, d'une superficie d'environ 50 311 m², à parfaire par un document d'arpentage qui sera établi, est issu des parcelles actuellement cadastrées :

Terrain issu des parcelles cadastrées Section G N°, d'une superficie totale de m², avant détachement en vue de cette cession	Surface de la parcelle à céder : totalité (T) ou partie (P)
Section G N° 2203 , acquise par la CCLDV en partie pour une superficie de 65 924 m ²	P: 50 256 m ² environ
Section G N° 2205 d'une superficie de 55 m ²	T: 55 ca

. prix de vente du terrain, de 24,60 euros le mètre carré, soit **UN MILLION DEUX CENT TRENTE SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS ET SOIXANTE CENTS (1.237.650,60 €)** revenant à la CCLDV (prix à parfaire après détermination de la superficie cédée par le document d'arpentage à établir), suivant l'avis de France domaine; étant en outre précisé que les frais d'acte notarié et de géomètre (remboursement des frais de bornage) seront à la charge de l'acquéreur ;

. il sera en outre, prévu dans le compromis de vente préalable, à intervenir entre la CCLDV et la société l'OCCITANE :

- une faculté de substitution;
 - diverses conditions suspensives, dans l'intérêt de l'Occitane acquéreur, en particulier : l'obtention par celle-ci d'un permis de construire pour la réalisation, sur le terrain cédé, de l'opération suivante, à savoir la construction d'un bâtiment à usage industriel, commercial et de bureaux, le tout pour une surface d'environ 20.000 m² de SHON,
 - le rappel de servitudes, de conditions particulières, constituées ou prévues dans l'acte d'acquisition de la CCLDV;
 - la constitution de servitudes pour garantir, à l'avenir, une bonne utilisation, des terrains restant appartenir à la CCLDV et pour assurer la pérennité d'aménagements paysagers, à réaliser par la société l'OCCITANE;
- **AUTORISE**, la société l'OCCITANE à déposer, sans délai, sa demande de permis de construire ou toute autre autorisation du droit des sols nécessaire à la réalisation de l'opération susvisée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis de vente correspondant, et l'acte authentique le réitérant, après réalisation de toutes les conditions suspensives .
-

Monsieur MORIN précise que les compromis d'achat puis de vente devraient être réalisés vers le 9 juillet 2010 et le permis de l'occitane déposé vers le 30 août 2010.

Le PRESIDENT souligne que cette implantation va générer 139 emplois.

03-07-10 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur PETRIGNY expose :

Il est demandé au Conseil Communautaire de compléter les prévisions budgétaires 2010 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	Dépenses
	Dépenses imprévues -11 000,00 (N.022 F.01)
	Subvention Association Ensemble 11 000,00 Musical Grysélien (N.6574 F.3129)
TOTAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	Dépenses
	Installations techniques ordures -6 000,00 ménagères (N.2315 F.812999)
	Achats colonnes de tri 6 000,00 (N.2158 F.812199)
TOTAL	0,00

**OUÏ CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

A L'unanimité,

- **Approuve la décision modificative budgétaire N° 1 du budget principal exposée ci-dessus.**

04-07-10 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE PAS DE MENC

Monsieur PETRIGNY expose :

Il est demandé au Conseil Communautaire de compléter les prévisions budgétaires 2010 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	Dépenses
	Achats matériels, équipements et travaux (compte 605) -10,00
	Frais exceptionnels (arrondis de TVA) (compte 678) 10,00

OUÏ CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A L'unanimité,

- **Approuve la décision modificative budgétaire N° 1 du budget annexe Pas de Menc exposée ci-dessus.**

05-07-10 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2010/2014 ENTRE LA VILLE DE MANOSQUE/LA CCLDV/ L'ASSOCIATION LES AMIS DE SAN BRANCAÏ

Monsieur ANTIQ expose :

Par délibération N°10.06.17 du 24 juin 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Manosque a procédé à l'acquisition de la chapelle Toutes Aures et du terrain y attenant en vue de valoriser ce patrimoine et d'y créer un espace de rencontres et de manifestations artistiques et culturelles de qualité.

A cet effet un partenariat est instauré entre la Ville de Manosque, l'association les Amis de San Brancaï, et la CCLDV dans le cadre de sa compétence culturelle.

- La Ville de Manosque met à disposition de l'association les locaux et terrains attenants.
- L'association les amis de San Brancaï devra définir et réaliser un projet culturel de qualité permettant de valoriser et d'animer cet édifice.
- La Communauté de Communes Luberon Durance Verdon apportera son concours financier ainsi qu'un apport en industrie pour la réalisation d'actions culturelles organisées directement par l'association ou en lien avec le service développement culturel.

Les modalités de ce partenariat sont définies dans la convention ci-annexée.

OUÏ CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A L'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du développement culturel, de signer la convention de partenariat 2010/2014 ci-annexée, entre la Ville de Manosque, la CCLDV, l'Association les Amis de San Brancaï, ainsi que toutes les pièces y afférentes.**

06-07-10 – SYSTEME D’INFORMATION GEOGRAPHIQUE / CONVENTION INTER PARTENAIRES POUR L’ECHANGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES RELATIVES AUX MOYENNES ET GRANDES ECHELLES

Monsieur LAURENTI expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre du système d’information géographique, il est nécessaire de recueillir des données géographiques numérisées relatives aux moyennes et grandes échelles sur le territoire communautaire.

A cet effet, il est proposé de signer une convention avec chaque partenaire de la CCLDV pour définir les modalités d’échanges des données.

Les données concédées par les sociétés sont à l’usage exclusif de la CCLDV et de ses communes membres.

Les données fournies par la CCLDV sont à l’usage exclusif des sociétés.

Les données sont fournies gratuitement par les deux parties.

**OUÏ CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

A L’unanimité,

– **Autorise Monsieur le Président à signer les conventions inter partenaires pour l’échange de données géographiques numériques relatives aux moyennes et grandes échelles sur le territoire communautaire, ainsi que toutes les pièces y afférentes.**

07-07-10 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES DANS LE CADRE D’ETUDES COMMANDEES PAR LA CCLDV OU UNE COMMUNE MEMBRE

Monsieur LAURENTI expose :

Dans le cadre de la compétence Système d’information géographique, la Communauté de Communes Luberon Durance Verdon et son service géomatique, organise coordonne, assure le recueil le regroupement et la diffusion de l’ensemble des données et des connaissances relatives au territoire communautaire.

A cet effet, il est proposé lors d’études commandées par la CCLDV ou par une commune membre d’échanger des données géographiques entre la CCLDV et le prestataire qui réalise l’étude.

Tous les fichiers sont géographiquement limités au territoire communautaire ou d’une manière plus restrictive à la zone impactée par l’étude.

La fourniture des données est réalisée à titre gratuit. Les modalités sont définies dans la convention type ci-annexée.

**OUÏ CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

A L’unanimité,

– **Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mises à disposition des données géographiques dans le cadre d’études commandées par la CCLDV ou une commune membre ainsi que toutes les pièces y afférentes.**

08-07-10 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE, MODIFICATION DU CAHIER DES POSTES

Monsieur GASQUET propose au Conseil communautaire de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel afin de permettre :

A compter du 1^{er} août 2010

◆ Nomination par avancement de grade et promotion interne, des agents promouvables après avis de la Commission Administrative Paritaire,

Filières - Grades	Nombre de postes actuels		Variation	Nouveau nombre de postes
<i>Filière Administrative</i>				
Catégorie B				
Rédacteur	2	+ 1	3	
<i>Filière Technique</i>				
Catégorie B				
Technicien supérieur chef	0	+1	1	

OUÏ CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A L'unanimité,

– Approuve les modifications définies ci-dessus, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2010 nature 64111, chapitre 012)

09-07-10 – ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA CCLDV A LA COMMISSION FORET DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Monsieur GASQUET expose :

La Commission forêt du Parc Naturel Régional du Verdon élabore le Plan Massif et de Protection des Forêts contre l'incendie de Valensole (PMPFCI) qui concerne les communes de Gréoux les Bains, Saint Martin de Brômes, Allemagne en Provence, Montagnac-Montpezat, Saint Laurent du Verdon, Puimoisson, Esparron de Verdon soit 7 communes de la CCLDV.

Aussi est-il proposé de désigner un représentant de la CCLDV pour siéger au sein de cette commission.

Candidature :

Monsieur Gilbert PELEGRIN.

Il est procédé à l'élection :

Monsieur Gilbert PELEGRIN ayant obtenu 54 voix est élu délégué titulaire au sein de la Commission forêt du Parc Naturel Régional du Verdon.

10-07-10 – ELECTION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE LA REGION DE MANOSQUE

Monsieur GASQUET expose :

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes Luberon Durance Verdon au Syndicat Mixte

d'Etudes et de Programmation de la Région de Manosque, chargé de l'élaboration du SCOT.

Considérant les statuts du syndicat qui prévoient que chaque communauté de communes est représentée par deux titulaires et deux suppléants par commune membre,

Considérant qu'un poste de délégué suppléant est vacant suite au décès de Monsieur Pierre GIANNOLI de Manosque,

Considérant que Monsieur Jean Paul OGIEZ, délégué titulaire pour la commune de Gréoux les Bains, n'est plus conseiller communautaire,

Considérant que Madame Valérie BLET, déléguée suppléante pour la commune de Vinon sur Verdon n'est plus conseillère communautaire,

Il est procédé à l'élection des délégués au SMEPRM :

Candidature pour un poste de délégué suppléant pour la commune de Manosque :

Bruno MARTIN

Monsieur Bruno MARTIN ayant obtenu 54 voix est élu délégué suppléant pour la commune de Manosque.

Candidature pour un poste de délégué titulaire pour la commune de Gréoux les Bains :

Bruno BRACCHI

Monsieur Bruno BRACCHI ayant obtenu 54 voix est élu délégué titulaire pour la commune de Gréoux les Bains.

Candidature pour un poste de délégué suppléant pour la commune de Vinon sur Verdon :

Christiane PHILIBERT-BREZUN

Madame PHILIBERT-BREZUN ayant obtenu 54 voix est élue délégué suppléant pour la commune de Vinon sur Verdon.

11-07-10 – ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Monsieur GASQUET expose :

Par délibération N°09-06-08 du 23 juin 2008, le Conseil communautaire a procédé à l'élection de 4 représentants de la CCLDV au sein de la commission intercommunale d'accessibilité, à savoir :

Jean Paul OGIEZ – Gréoux les Bains

Marie Thérèse NOE – Vinon sur Verdon

Jacques BRES – Manosque

Michèle BARRIERES – Manosque

Considérant que Monsieur Jean Paul OGIEZ n'est plus conseillers communautaire, il y- est procédé à l'élection d'un nouveau membre de la commission intercommunale d'accessibilité.

Candidature:

Michèle COTTRET

Madame Michèle COTTRET ayant obtenu 54 voix est élue à la commission intercommunale d'accessibilité.

12-07-10 – ELECTION D’UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Monsieur GASQUET expose :

Par délibération N°11-05-08 du 14 mai 2008, le Conseil communautaire a procédé à l’élection des représentants de la CCLDV au sein du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du verdon, à savoir :

Madame Christiane PHILIBER-BREZUN, titulaire
Monsieur Jean Paul OGIEZ , suppléant

Considérant que Monsieur Jean Paul OGIEZ n’est plus conseiller communautaire, il est procédé à l’élection d’un délégué suppléant au sein du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du verdon.

Candidature :
Monsieur Laurent POITEVIN

Monsieur Laurent POITEVIN ayant obtenu 54 voix est élu délégué suppléant au sein du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon.

13-07-10 – ELECTION D’UN DELEGUE SUPPLEANT A L’ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ECOLE DE MUSIQUE DANSE ET THEATRE DU HAUT VAR

Monsieur GASQUET expose :

Par délibération N°15-04-08 du 14 mai 2008, le Conseil communautaire a procédé à l’élection des représentants de la CCLDV au sein de l’établissement public de coopération culturelle école de musique, danse et théâtre du Haut Var, à savoir :

Monsieur Patrick OBRY, titulaire
Madame Patricia ELIE , suppléante

Considérant la démission de Madame Patricia ELIE, il est procédé à l’élection d’un délégué suppléant au sein de l’établissement public de coopération culturelle école de musique danse et théâtre du Haut Var.

Candidature :
Madame Chantal BOUSSARD

Madame Chantal BOUSSARD ayant obtenu 54 voix est élue déléguée suppléante au sein de l’établissement public de coopération culturelle école de musique danse et théâtre du Haut Var.

14-07-10 – ELECTION D’UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU PAYS DE HAUTE PROVENCE

Monsieur GASQUET expose :

Par délibération N°13-05-08 du 14 mai 2008, le Conseil communautaire a procédé à l’élection des représentants de la CCLDV au sein du Pays de Haute Provence, à savoir :

Titulaires :
Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA
Monsieur Jean Christophe PETRIGNY
Suppléants :
Madame Marie Thérèse NOE
Madame Patricia ELIE

Considérant la démission de Madame Patricia ELIE, il est procédé à l'élection d'un délégué suppléant au sein du pays de Haute Provence.

Candidature :
Monsieur Bernard TOURNOIS

Monsieur Bernard TOURNOIS ayant obtenu 54 voix est élu délégué suppléant au sein du Pays de Haute Provence.

15-07-10 – ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON

Monsieur GASQUET expose :
La Communauté de communes Luberon Durance Verdon s'est substituée à la commune de Vinon sur Verdon au sein du syndicat mixte de la zone du verdon, chargé de l'élimination et du traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion de la déchetterie.

Par délibération N° 09-11 du 23 novembre 2009, conformément aux nouveaux statuts de ce syndicat, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des représentants de la CCLDV, à savoir :

Titulaires :
Valérie BLET
Maryse CABRILLAC

Suppléants :
André BARLATIER
Patrick OBRY

Considérant la démission de Madame Valérie BLET ,

Considérant la demande de Monsieur André BARLATIER qui souhaite ne plus être délégué suppléant au sein du syndicat mixte de la zone du Verdon, en raison d'un manque de disponibilité,

il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Candidatures :
Titulaire :
Marie Thérèse NOE

Madame Marie Thérèse NOE ayant obtenu 54 voix est élue déléguée titulaire au sein du syndicat mixte de la zone du Verdon.

Suppléant :
Bernard TOURNOIS

Monsieur Bernard TOURNOIS ayant obtenu 54 voix est élu délégué suppléant au sein du syndicat mixte de la zone du Verdon.

Monsieur PETRIGNY rappelle qu'il est envisagé de réunir la commission d'évaluation du transfert de charges, au mois de septembre, pour revoir la dotation de compensation, les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle sur le budget, étudier les charges que la commune de Quinson envisage de transférer lors de son entrée dans la CCLDV à compter du 1er janvier 2010.

Monsieur BURLE informe l'assemblée de l'inauguration de la nouvelle station d'épuration d'Esparron de Verdon le 11 septembre 2010 à 10h30.

Le PRÉSIDENT précise que toutes les questions qui ont été votées lors de ce conseil, ont été examinées au bureau communautaire et débattues comme il se doit à chaque fois.

Il s'excuse d'avoir organisé ce conseil en urgence. Il était nécessaire pour ne pas retarder le projet de l'Occitane que le Conseil communautaire se prononce sur l'acquisition et la vente des terrains des quatre chemins.

Le Président souhaite, avant de lever la séance, de bonnes vacances à tout le monde.

***Le Secrétaire de séance
Bruno MARTIN***

***Le Président
Bernard JEANMET-PERALTA***